

Compte rendu WE de formation des étudiants en responsabilité

Atelier Les ingrédients d'une aumônerie

L'aumônerie doit être un lieu de rencontre.

Elle doit rassembler. Pour cela, elle doit être un lieu de convivialité, de fraternité, en organisant des activités communes, des repas etc...

Elle doit également accueillir chacun: les nouveaux, les étrangers, les non-chrétiens... Elle doit être un lieu d'écoute pour tous.

L'aumônerie permet de recevoir des sacrements et de vivre sa foi.

Elle peut proposer des messes, des prières, un accompagnement spirituel.

L'aumônerie est un lieu de formation

Elle propose des débats, échanges, conférences.

Elle est un lieu de solidarité.

L'aumônerie doit s'investir dans des actions de solidarité : aides aux étrangers, maraudes ...

Elle organise des temps forts : WE , pèlerinages.

L'aumônerie est faite par et pour les étudiants.

Atelier laïcité

Rappel historique :

Depuis longtemps, il existe une lutte entre les pouvoirs spirituels et temporels. Par exemple, en Europe, il y a eu une lutte tout au long du Moyen-Âge pour savoir si les évêques devaient être nommées par le Pape ou le roi/empereur.

L'Église a mené une action dans le sens d'une indépendance du religieux vis-à-vis du politique. La politique pastorale doit dépendre de l'Église.

XIXème : fin du monopole des congrégations religieuses dans l'enseignement. Lutte entre catholiques et anticléricaux pour l'éducation des jeunes.

1905 : loi de séparation de l'Église et de l'État.

Vème République : obtention d'un statu quo sur l'enseignement.

Aujourd'hui, retour du débat, notamment à cause de l'arrivée de nouvelles revendications dans l'enseignement dues à un islam radical.

Laïcité : définition : La laïcité est la neutralité de l'État vis-à-vis des croyances religieuses.

« L'État ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte »

Il faut noter que:

- l'État n'est pas athée mais neutre.
- L'État doit être laïc, mais la société n'a pas à l'être. Le religieux n'a pas à être relégué à la sphère privé, il fait aussi partie de la sphère public.
- Un des grands problèmes de la laïcité vient d'une mauvaise compréhension de la laïcité par beaucoup de personnes, son utilisation inappropriée.

Ce que dit le droit : Le droit ne définit jamais la notion de laïcité. Elle apparaît pour la première fois dans la constitution de la Vème République.

Le droit est flou. La constitution et les lois européennes défendent d'abord la liberté religieuse. Les seules limitations pour les manifestations religieuses sont : le trouble à l'ordre public et la liberté religieuse des autres individus. En conséquence, placer des affiches sur les espaces réservés dans une faculté n'est pas condamnable.

Toutefois, même si la loi ne permet pas d'interdire grand-chose, des directeurs d'établissement interdiront certaines choses : envoi de mail, interdiction de placer des affiches... Sauf en cas d'abus grave et évident, la moins bonne des solutions est le recours à la justice. Il est toujours largement préférable d'avoir recours au dialogue.

Puisque la loi est floue, des situations de tensions seront toujours des situations difficiles, de blocage. En conséquence, il est important de privilégier le dialogue et une bonne communication de l'aumônerie avec le directeur, le BDE et les autres centres de décisions de l'établissement. Souvent, une discussion permet de faire tomber les peurs et d'obtenir des avancées significatives. Investissez-vous dans votre promotion et développez des relations saines avec un maximum de personnes.

Une distinction importante est à faire entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement supérieur, tous les élèves sont supposés majeurs et ce qui prédomine est la liberté religieuse. Tous problèmes politiques à la mode (signes religieux essentiellement) ne vous concernent pas.

Il faut également distinguer le prosélytisme abusif, agressif du prosélytisme « normal ». Le prosélytisme agressif consiste à faire pression (menaces, abus de faiblesse, avantages contre conversion) sur quelqu'un en vue de lui imposer une religion. Ce n'est pas acceptable légalement, pas plus que moralement d'ailleurs. Il est par contre du devoir des aumôneries de chercher à évangéliser, et ce n'est pas condamnable par la loi, même dans une université !

Ressources :

- *Guide laïcité et enseignement supérieur*, Conférence des présidents d'université, 2005
Il s'agit du texte qui guide les présidents des universités/grandes écoles. Il peut être utile de l'avoir lu pour comprendre ce qu'ils craignent, pourquoi ils réagissent de telle ou telle façon.

- livret CGE : *Place des communautés chrétiennes dans les grandes écoles* (traite aussi largement de l'université), 2012.

C'est le livre à avoir lu. Il comporte d'abord un volet de réflexion et d'information.

Note : il a été largement distribué l'an dernier aux étudiants responsables de communautés, et aux aumôniers. Si vous n'en disposez pas, il est téléchargeable sur le site de CGE, onglet « Projets en cours ».